

# LA FED' NEWS

Fédération Départementale des  
Chasseurs  
d'Ille et Vilaine

N°15  
JUILLET 2024



L'actualité de la Fédération Départementale  
des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine  
**N°15 - Juillet 2024**

Dates ouverture de la chasse des oiseaux de passage et du gibier  
d'eau



## Modalités de chasse

### Gibier d'eau

**Tir au plomb interdit :**  
obligation d'utiliser des  
munitions de substitution  
(grenaille d'acier, étain,  
cuivre, zinc, etc).



2h avant le lever et 2h après le coucher du soleil



A compter du 13 janvier 2025, chasse autorisée uniquement sur les  
lieux autorisés à l'article 4.2 de l'arrêté préfectoral :

En zone maritime et dans les marais non asséchés, sur les fleuves,  
rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau.

• Ouvertures :



- DPM : 3 août 2024 à 6h
- DPF : 21 août à 6h

• Fermeture : 31 janvier 2025



## Chasseurs de gibier d'eau : n'oubliez pas de déclarer vos appelants !

Chers chasseurs de gibier d'eau,

L'ouverture de la chasse du gibier d'eau approche et il est temps de se mettre à jour dans les déclarations de transport de vos appelants. Depuis quelques années cette déclaration est obligatoire pour pouvoir transporter vos fidèles compagnons sur vos lieux de chasse.

### Quatre options possibles :

- **Vous êtes un nouveau détenteur d'appelants :**

Vous devez alors nous transmettre une déclaration que vous trouverez en pièce jointe. Un récépissé vous sera alors adressé en version papier et numérique.

- **Vous avez modifié :**
  - votre adresse et/ou,
  - votre lieu de détention des appelants et/ou,
  - votre catégorie.

Vous devez alors nous transmettre une nouvelle déclaration que vous trouverez en pièce jointe. Un nouveau récépissé vous sera alors adressé.

### Rappel des catégories :

**Catégorie 1 :** Vous possédez outre vos appelants moins de 15 autres oiseaux (oiseaux basse-cours et ornements) et vous n'êtes pas en lien avec une activité d'élevage avicole professionnels.

**Catégorie 2 :** Vous possédez outre vos appelants plus de 15 autres oiseaux (oiseaux basse-cours et ornements) et vous n'êtes pas en lien avec une activité d'élevage avicole professionnel.

**Catégorie 3 :** vous êtes en lien avec une activité d'élevage avicole professionnel et ceux quelques soit le nombre d'appelant que vous possédez.

- **Vous n'avez aucune modification à apporter :**

Vous n'avez rien à déclarer, le document qui vous a été remis est toujours valable et doit être en votre possession lors du transport de vos appelants.

- **Vous ne détenez plus d'appelants :**

Vous devez nous en faire part afin que l'on puisse vous retirer de nos fichiers de détenteurs.

**Pour toute information, vous pouvez contacter le technicien référent, Monsieur Adrien DEVILLARD, au 07 69 78 30 23 ou par mail : [a.devillard@fdc35.com](mailto:a.devillard@fdc35.com).**

Vous souhaitant une bonne saison à venir.

En saint Hubert.

Contact référent



Je déclare mes appelants

## FLASH INFO FNC : Des moratoires reconduits par précaution

### **Reconduction pour une année de plus des moratoires de suspension de la chasse du courlis cendré, de la barge à queue noire et de la tourterelle des bois.**

Alors que les statuts de conservation de la barge à queue noire et du courlis cendré s'améliorent, les représentants de l'Etat continuent à enterrer la gestion adaptative et à faire comme si l'arrêt de la chasse constituait une solution au rétablissement des populations d'oiseaux sauvages.

Il est pourtant établi que la sous-espèce islandaise de la barge à queue noire, présente sur la façade Atlantique seulement d'octobre à décembre, aurait pu faire l'objet d'une période de chasse différée pour éviter tout risque de confusion avec la sous-espèce continentale.

S'agissant de la reconduction du moratoire de la chasse de la tourterelle des bois, là encore l'Administration s'abrite derrière l'absence de nouveaux éléments liés à l'attente de l'adoption du plan de gestion européen et tire argument de la paralysie du Comité d'experts sur la gestion adaptative (CEGA) qui ne s'est plus réuni depuis plus de trois ans.

Le Président SCHRAEN n'a pas maché ses mots pour dénoncer les aveuglements de cette gestion adaptative à sens unique (11 voix contre, 10 voix pour).

Les moratoires du courlis et de la barge ont déjà fait l'objet d'une consultation publique accélérée de deux semaines au lieu de trois, l'Administration cherchant à assurer la publication des nouveaux arrêtés avant le 3 août, date d'ouverture de la chasse sur le DPM. La consultation publique pour prolonger le moratoire de la chasse de la tourterelle des bois s'effectuera en août.



**BARGE**  
À QUEUE NOIRE



**TOURTERELLE**  
**DES BOIS**



**COURLIS**  
**CENDRE**

**MORATOIRES**  
**RECONDUITS**  
**PAR PRECAUTION**



Rappel : recours sanglier (demande de bracelets supplémentaires)

**Cette information s'adresse aux adhérents territoriaux (détenteurs d'un plan de gestion sanglier à la FDC 35).**

**Je demande des bracelets supplémentaires**

Vous pouvez faire votre demande de recours de bracelets sanglier sur internet de façon simple et rapide.

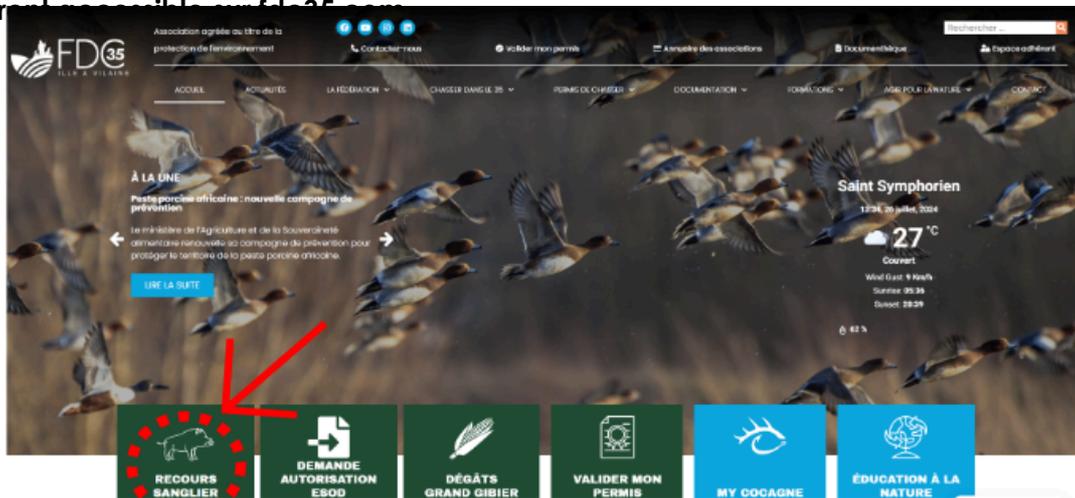
Une fois votre demande saisie et validée, vous recevrez copie de votre demande par mail.

Les demandes de recours faites avant le mercredi 9h, seront disponibles le vendredi à partir de 9h au siège de la Fédération.

**Info : Nous pouvons vous envoyer vos bracelets en lettre suivie à réception du règlement en ajoutant 5€ au montant total pour les frais d'envoi.**

1 bracelet sanglier = 40€

i : Vous pouvez récupérer vos factures via l'espace adhérent



## Rappel : création d'un compte SIA obligatoire avant le 31 décembre 2024

La **création d'un compte SIA avant le 31 décembre 2024 est obligatoire** pour les détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser. À partir de l'ouverture de votre compte SIA, vous avez 6 mois pour compléter les informations concernant les armes qui sont dans votre râtelier numérique provisoire.

Pour créer votre compte, vous devez avoir une adresse mail personnelle et valide à laquelle vous pouvez vous connecter.

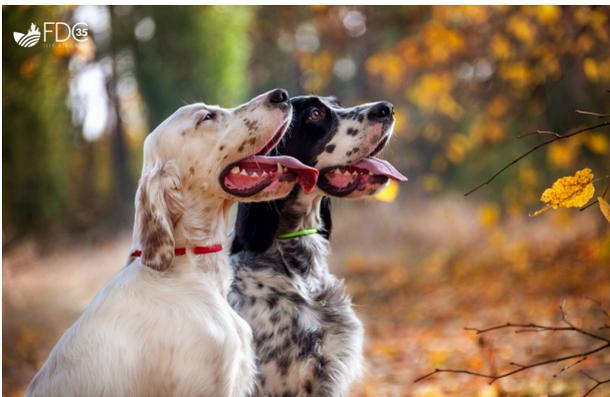
[En savoir plus](#)



**Plaquette  
explicative disponible à  
l'accueil de la FDC**

## Inscription Challenge FDC 35 chiens d'arrêt 2024

**Le rendez-vous des passionnés de chiens d'arrêt dans des épreuves amicales**



Inscription et règlement (engagement(s) chien(s) + repas libellé à l'ordre de FDC35) doivent être **adressés à la FDC35**, Beauregard, 35630 Saint Symphorien, 8 jours au plus tard avant la date des épreuves.

[Je m'inscris](#)



[En savoir plus](#)

## Enquête sur la qualité du gibier

En partenariat avec la FNC, nous souhaitons mesurer la qualité des viandes de gibier sauvage et de ce fait avons besoin d'effectuer des prélèvements sur les espèces sanglier, chevreuil et cerf dans plusieurs endroits de France.

Ces prélèvements seront effectués par un professionnel qui viendra sur place, cela représente une faible quantité de muscle (un carré de 5 cm).

2 prélèvements seront effectués sur chaque animal.

Cela sous-entend que l'animal devra avoir été éviscéré rapidement après sa mort et d'autant plus tôt si la T° est élevée.

L'heure de la mort, l'heure de l'éviscération, et la T° extérieure seront des données collectées car déterminantes sur la qualité de la viande.

Nous effectuerons les prélèvements sur des animaux éviscérés et dépecés.

La carcasse de l'animal devra être conservée dans de bonnes conditions = pas exposée au soleil et idéalement placée au froid.

Merci de contacter le technicien en charge du dossier le plus tôt possible après la mort du gibier :

D.TANNOUX : 06 89 30 62 25



ENQUÊTE SUR LA  
QUALITÉ DU GIBIER



## INFO EVENEMENT

Animation grand public au Marais Noir de Saint Coulban :  
*une balade nocturne avec inventaire de papillons de nuit*

Inscription

# La vie nocturne au Marais Noir de St-Coulban

Découverte du Marais en balade nocturne  
Inventaire de papillons de nuit avec un expert :  
Dominique Halleux

Samedi  
27 juillet  
à 22h30



GRATUIT  
Environ 4 km  
Places  
limitées

Réservation obligatoire par mail :  
[m.georgeault@fdc35.com](mailto:m.georgeault@fdc35.com)

Ferme de Boullenne  
35430 ST PERE MARC EN POULET



Précommande du livre " La baie sauvage " par Pascal Percheron

## La baie sauvage

Livre photo naturaliste

Format à l'italienne 29 X 23.5 - couverture cartonnée cousue - 160 pages

La baie sans le Mont-Saint-Michel ne serait peut-être qu'une baie ordinaire, mais que serait le Mont sans sa baie ...

C'est pour cela qu'en 1979 le Mont-Saint-Michel et sa baie ont été classés en semble au patrimoine mondial de l'UNESCO.

De la pointe du grouin à la pointe du roc, de Cancale à Granville, la baie du Mont-Saint-Michel est le trait d'union entre la Bretagne et la Normandie

Vasières, marais d'eau douce et salée, côtes rocheuses, eaux profondes et polders en font un écosystème singulier et un lieu de vie privilégié pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Cet ouvrage, publié à compte d'auteur présente, au travers de 160 pages, la faune sauvage de la baie et des espaces naturels attenants. Cette découverte se fera au fil des saisons en débutant pas l'hiver.

Une centaine d'espèces sont mises en valeur au travers de 200 photos et textes. Les oiseaux y sont nombreux mais on y trouve également mammifères, insectes, poissons et amphibiens qui font la richesse de la baie.

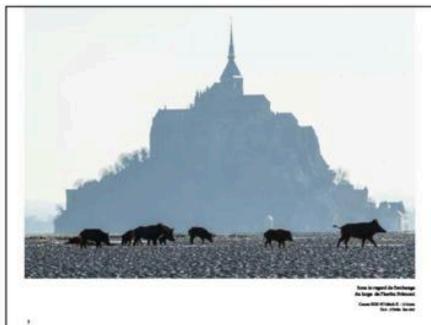
Les photos sont réalisées dans les départements de la Manche et d'Ille et Vilaine en respectant la tranquillité des animaux. Pour cela les techniques d'affut ont été privilégiées.

Afin de réduire l'impact environnemental le livre sera imprimé à Chateaubourg (Dept 35 - 72 kms du Mont-Saint-Michel) par l'imprimerie Calligraphy print. L'entreprise est labélisée Green procurement global et Ecovadis niveau platine. Le livre sera imprimé sur papier PEFC et avec des encres végétales.

Ce livre est proposé actuellement en souscription au prix de 25 euros.

Son prix de vente public sera ensuite de 30 euros à partir du mois de septembre 2024.

Date de parution 23 octobre 2024

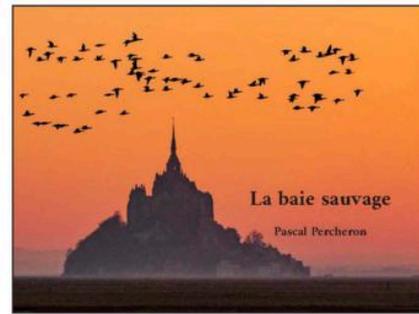


Je suis photographe animalier depuis 30 ans et référencé maintenant en tant que professionnel.

J'ai été président de l'association des photographes animaliers bretons pendant 13 années jusqu'en janvier 2024. et dans ce cadre, j'ai participé et coordonné trois ouvrages.

Plusieurs publications personnelles dans des magazines spécialisés - Reportages sur France 2 et France 3.

Je fournis des clichés à certaines agglomérations ou associations pour leur banque de données naturalistes ou inventaires de la biodiversité locale (Lorient - Guingamp - Dinan - Communauté d'agglo Côte d'Emeraude - Maison de la chauve souris Kernascléden - Maison de la baie St Brieuc)



Couverture de l'ouvrage

## La baie sauvage

Pascal Percheron

pascal.percheron@laposte.net

06 16 66 35 36

N° Siret 891 829 228 00016



Affut aux limicoles - Bord de mer

Pascal Percheron  
Photographe animalier  
46 rue Beaumanoir  
22100 DINAN  
SIRET 891 829 228 00016

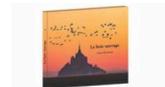
pascal.percheron@laposte.net



Souscription du livre  
**La baie sauvage**  
[https://www.instagram.com/pascal\\_percheron](https://www.instagram.com/pascal_percheron)



<https://www.facebook.com/pascal.percheron.58>



#### PARUTION OCTOBRE 2024

Depuis plus de vingt ans, j'arpente la baie du Mont-Saint-Michel. Vingt ans que je m'y cache et passe des nuits entières à l'abri de mes affuts, au plus près des oiseaux et mammifères qui y trouvent refuge. L'idée de présenter mon travail photographique réalisé dans cet espace magique ne date pas d'hier. C'est donc avec plaisir que je vous annonce la parution prochaine, à compte d'auteur, du livre

#### « La baie sauvage »

Un « beau livre » qui fait la part belle aux photos avec ses 160 pages, son format à l'italienne 29 x 24, son papier demi mat PEFC et une couverture cartonnée cousue.

Vous y trouverez de nombreuses photos inédites que je n'ai jamais publiées ou montrées et que je conservais précieusement jusqu'à aujourd'hui.

Quatre chapitres, quatre saisons, avec pour chacun d'eux, un focus de 6 pages sur une espèce emblématique de la baie - Phoque veaux marins

- Gravelot à collier interrompu

- Bernache cravant

- Sanglier «marins»

Limicoles, canards, échassiers passereaux et autres mammifères sont également mis en valeur.

Les photos sont réalisées dans la baie et le livre est fabriqué à 70 kms de là en Ille et Vilaine : Proximité, emploi local, faible impact carbone et qualité d'impression étaient des facteurs essentiels à mes yeux.

Il est possible de le commander dès à présent à tarif préférentiel à partir de 25 euros en utilisant ce bon de souscription ( prix de vente public 30 euros à partir de septembre 2024)

Je vous laisse découvrir d'autres propositions sur le site <https://pascal-percheron.sumupstore.com>

Il est toujours possible de le réserver en m'adressant un chèque et le bon de souscription ci-joint.

- **Chèque** à retourner à Pascal Percheron 46 rue Beaumanoir 22100 DINAN
- **Achat par virement** Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPNAN IBAN FR76 1380 7005 8233 3217 2838 170
- **Achat en ligne** possible sur <https://pascal-percheron.sumupstore.com>

Nom

Prénom



Adresse

Courriel

Je commande

.....livre(s) au prix de 25 euros = .....euros

Frais de port

7 euros\* ( frais de port identique pour l'achat de 2 livres)

Total :

.....euros

\*Pas de frais de port pour une remise en main propre sur Saint Brieuc, Dinan, Cancale, Roz sur Gouesnon, Le vivier sur mer, Dol de Bretagne, Avranches et au Mont Saint Michel.

En savoir plus

Contact

## MIRADORS DE BATTUE

Bientôt disponible à la FDC



Caractéristiques :

- Pin traité classe IV
- Hauteur du plancher : 1,50 m
- Hauteur du garde-corps : 1 m

Fourni avec visserie complète et plan de montage.

**75 €** l'unité

Vous êtes intéressé ? N'hésitez pas à faire une pré-commande auprès de Franck DROUYER au :

06.80.20.31.26 ou [f.drouyer@fdc35.com](mailto:f.drouyer@fdc35.com)

Je précommande

NOUVELLE RECETTE



Salade de pêches  
rôties au jambon  
de sanglier  
sauvage

**NEMROD**  
Le sauvage français

Source : Nemrod.co

NOUVELLE RECETTE



**NEMROD**  
Le sauvage français

Salade de pêches rôties au  
jambon de sanglier sauvage

- Pour la salade :
  - 2 pêches jaunes
  - 300 g de mozzarella
  - 150g de jambon fumé de sanglier
  - 8 poignées d'un mélange de pousses
  - 1 poignée d'amandes
  - 1 c.à.s. d'huile d'olive
- Pour la vinaigrette :
  - 2 c.à.s. d'huile d'olive
  - 1.5 c.à.c. de vinaigre balsamique
  - Fleur de sel
  - Poivre du moulin

PRÉPARATION :

**Étape 1 :** Coupez la mozzarella en grosses tranches puis laissez égoutter sur une assiette.

**Étape 2 :** Étalez les amandes sur une plaque de cuisson, enfournez, allumez votre four sur 150°C et faites torrifier pendant une quinzaine de minutes. Les amandes doivent être dorées. Versez-les sur une planche, laissez tiédir puis concassez-les.

**Étape 3 :** Coupez le jambon en lanières avec vos doigts. Mélangez tous les ingrédients de la vinaigrette. Coupez chaque pêche en 6 tranches.

**Étape 4 :** Faites chauffer une poêle avec une cuillère à soupe d'huile d'olive sur feu vif puis faites revenir les tranches de pêches pendant 2 minutes, en les retournant délicatement à mi-cuisson.

**Étape 5 :** Mélangez les pousses avec la vinaigrette et répartissez dans 4 assiettes. Ajoutez les tranches de mozzarella, les pêches et les lanières de jambon. Terminez avec les amandes concassées.

Et maintenant, à table ! 

Je consulte la recette

## Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Lieu-dit Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20  
[fdc35@fdc35.com](mailto:fdc35@fdc35.com)

*Association agréée au titre de la protection de l'environnement*

*La FED'NEWS vous a plu ? Alors n'hésitez pas à la partager !*



© 2024 FDC35. All right reserved. Tous droits réservés  
Newsletter réalisée par la FDC35 - Photographie © D.GEST // Photographie © C.AUBRY



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :  
[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)